



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUILLET 2020

### COMPTE RENDU DE SEANCE

Le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni à 20h00 à la Salle Multi-activités à Cancon sous la présidence d'Auguste FLORIO.

-----  
Date de convocation : 20 Juillet 2020  
Nombre de délégués en exercice : 61  
Délégués présents à l'ouverture de la séance : 51

Présents : **BEUGAS** (Brigitte PAYERAS), **BOUDY DE BEAUREGARD** (Isabelle ANDRAC), **BOURNEL** (Agnès COUDERC), **CAHUZAC** (Jean-Pierre TESTUT), **CANCON** (Elisabeth PICHARD, Bernard GIROU, Monique PENON, Carole ROIRE), **CASTILLONNES** (Pierre SICAUD, Sébastien MAURES, Bernadette TOUQUETTE), **CAVARC** (Laurent DELPECH), **DEVILLAC** (Frédéric LEDUN), **DOUDRAC** (Jacques BERTRAND), **DOUZAINS** (Jean-Pierre DAUTA), **GAVAUDUN** (Adrien TEYSSEDOU), **LACAUSSE** (Jean-Paul DESTIEU), **LA SAUVETAT SUR LEDE** (Françoise LABORDE, Aldegonde CAILLOUX), **LALANDUSSE** (Christian DIEUDONNE), **LE LAUSSOU** (Max LEMARCHAND), **LOUGRATTE** (Isabelle LABONNE), **MAZIERES-NARESSÉ** (Jean-Paul PAPE), **MONBAHUS** (Jean-Marie GARY, Bernard CAMPAS), **MONFLANQUIN** (Auguste FLORIO, Laurence MARQUIS Henri CORBEL), **MONSEGUR** (Jeanine JOURDANE), **MONTAGNAC SUR LEDE** (Yvon SETZE), **MONTAUT** (Mathieu FLANDROIS), **MONVIEL** (Monique AUCHE), **MOULINET** (Robert PINIELLO), **PAILLOLES** (Henri MATTANA), **PAULHIAC** (Marcel CALMETTE), **PARRANQUET** (Joël DELMOND), **RAYET** (Aimé BERTHOLOM), **RIVES** (Alain VERGNIAUD), **SAINT ETIENNE DE VILLEREAL** (Serge BATAILLE), **SAINT EUTROPE DE BORN** (Jocelyne COLLIANDRE), **SAINT MARTIN DE VILLEREAL** (Patrick LANDAS), **SAINT MAURICE DE LESTAPEL** (Marie-Christine BICHE), **SAINT QUENTIN DU DROPT** (Frédéric PERLETTI), **SALLES** (Janik CAZETTE), **SAVIGNAC SUR LEYZE** (Christian FAURE), **SERIGNAC PÉBOUDOU** (Guillaume GUERIN), **TOURLIAC** (Viviane CHABRONNERIE), **VILLEREAL** (Guillaume MOLIERAC, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Rolande PITON).

Absents excusés : **CASTILLONNES** (M. Christian FERULLO) **MONTAURIOL** (Serge LESCOMBE)

Absents ayant donné pouvoir : **SAINT EUTROPE DE BORN** – Emilie TORNIER donne pouvoir à Mme Jocelyne COLLIANDRE – **FERRENSAC**- Jean-Pierre PAILLE donne pouvoir à M. Sébastien MAURES

Secrétaire de séance : Agnès COUDERC

## **Ordre du jour :**

1. Information : Répartition des rôles vice-présidents
2. Détermination des indemnités de fonction du président et des vice-présidents
3. Recours PLUI
4. Convention de mutualisation du service ADS avec la commune de Ferrensac :
5. Election CAO – Commission MAPA
6. Election Commission Délégation de Service Public
7. Désignation de délégués : Valorizon
8. Délégation du droit de préemption urbain
9. Adoption des Budgets Primitifs 2020 – Budget principal / Budget annexe Déchets / Budget annexe ZA CCBHAP / Budget annexe Service Voirie
10. Versements divers
11. Ouverture de poste « espaces-verts »
12. Gestion des ressources humaines
13. Renouvellement du contrat avec Etablissement et Service d'aide par le Travail (ESAT)
14. Mise en concurrence « bâtiment photovoltaïque de Villeréal »
15. Vente de terrains zone d'activités « Piquemil »
16. Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance et informe de l'absence de Monsieur Lescombe et précise que Mesdames Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Béatrice BAUDON et Monsieur Patrick FERRE arriveront avec un peu de retard compte-tenu de leur présence à une autre réunion.

Monsieur le Président donne lecture des pouvoirs et demande à l'assemblée si des remarques sont à émettre sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'est soulevée, le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.

Madame Carole ROIRE prend la parole pour s'adresser plus particulièrement à Monsieur Marcel CALMETTE. Elle revient sur son intervention lors du conseil d'installation en la qualifiant d'illégale et déloyale et que celle-ci était passible d'un recours qu'elle ne souhaite pas faire.

M. le Président précise qu'après recherche, cette intervention ne pouvait pas être support d'un recours mais comprend que Madame Carole ROIRE n'a pas apprécié les propos tenus.

Monsieur le Président précise que l'ensemble des documents préparatoires à la séance ont été transmis par voie dématérialisée et propose à l'assemblée de passer au point 1 de l'ordre du jour.

## 1. Information : Répartition des rôles vice-présidents

M. le Président informe le conseil communautaire qu'après concertation, les vice-présidents ont souhaité se répartir les compétences communautaires de la manière suivante :

Président	M. FLORIO Auguste	Finances
1ère Vice-présidente	Mme PICHARD Elisabeth	Enfance et Petite Enfance, Culture
2ème Vice-président	M. SICAUD Pierre	Economie
3ème Vice-président	M. MOLIERAC Guillaume	Environnement
4ème Vice-président	M. SETZE Yvon	Bâtiments Communautaires
5ème Vice-président	M. GARY Jean-Marie	Urbanisme et Aménagement du Territoire
6ème Vice-président	M. DELPECH Laurent	Voirie et Espaces verts
7ème Vice-présidente	Mme COUDERC Agnès	Santé
8ème Vice-président	M. CALMETTE Marcel	Transition Ecologique et Numérique
9ème Vice-présidente	Mme PAYERAS Brigitte	Tourisme et Communication
10ème Vice-président	M. DIEUDONNE Christian	Sport et Jeunesse
11ème Vice-président	M. BATAILLE Serge	Voirie et Espaces verts

## 2. Détermination des indemnités de fonction du président et des vice-présidents (délibération n°2020-62)

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction de la présidence et des vice-présidents est égal au total de l'indemnité maximale de la présidence soit 48.75% de l'indice brut terminal et du produit de 20.63% de l'indice brut terminal par le nombre de vice-présidents. Cela représente une somme de 128 667.12 € brut annuel.

Le 13 avril 2017 il a été délibéré de fixer le montant des indemnités de fonction de la Présidence et des Vice-présidents, aux taux suivants, à compter du 20/04/2017 :

- Présidence 35,10% de l'indice brut terminal de la FPT
- Vice-Président : 13.37% de l'indice brut terminal de la FPT

Cela représente une somme de 1365,17€ brut mensuel pour le président et une somme de 520,01 € brut mensuel pour chaque vice-président.

M. le Président propose de ne pas modifier ces montants.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de déterminer les indemnités de fonction du président et des vice-présidents comme présenté.**

### 3. Recours PLUi (délibérations n°2020-63 et 2020-64)

- Mémoire en réponse au recours gracieux PLUi
- Protocole d'accord transactionnel engagement de la procédure

Monsieur Jean-Marie GARY, Vice-président en charge de l'urbanisme présente le recours adressé par les services préfectoraux. Il exprime le sentiment d'agression, notamment la demande de phasage pour les zones AU en surnuméraire pour les bourgs-centres, alors même qu'un travail de co-construction avec les services de l'Etat a été réalisé tout au long de la procédure.

*20h16 arrivée de M. Guy POUEY MIDANETTE (SAINT AUBIN).*

Monsieur Jean-Marie GARY, indique que la CCBHAP ne donnera pas de suite favorable à un phasage des zones AU, car cela pourrait être une porte ouverte à une révision globale, dans un contexte national de « Zéro artificialisation nette ». M. GARY passe ensuite en revue les autres remarques, notamment la mise à jour nécessaire sur les bâtiments pouvant changer de destination. Il développe ensuite le cas particulier de la commune de Tourliac, classée en totalité en zone N, pour laquelle la DDT ne souhaite qu'une exception permettant la construction de nouveaux sièges d'exploitation en zone N soit retenue. M. Gary présente la solution retenue, en lien avec les élus de la commune de Tourliac, de préserver l'exception pour les ZNIEFF de type 2. Les ZNIEFF de type 1 seront laissées inconstructibles. Monsieur Jean-Marie GARY présente un projet d'installation sur la commune de Beaugas et qu'il est nécessaire l'installation de nouveaux sièges afin de garantir un entretien de notre espace agricole.

*20h18 arrivée de M. Gilbert SERRES (CASTELNAUD DE GRATECAMBE).*

Madame Viviane CHABRONNERIE prend la parole, en remerciant l'assemblée de son soutien. Elle présente ensuite 4 projets potentiels d'installation des jeunes agriculteurs. Elle confirme l'interdiction de nouveaux sièges en ZNIEFF de type 1, qui représente de petites surfaces de coteaux calcaires.

Monsieur le Président complète en informant le conseil communautaire des propositions de rendez-vous de la DDT pour rencontrer les maires des bourgs-centres depuis le 2 juillet dernier et précise toute la difficulté pour de nouveaux élus de s'approprier un tel projet. Il développe ensuite son rapide échange avec Mme Joëlle FARBAT, secrétaire générale de la sous-préfecture. Il rappelle la conscience de l'importance de la revitalisation des centres-bourgs et souligne qu'il ne suffit pas d'interdire pour réaliser cela. Il informe également le conseil communautaire que Monsieur Jean-Marie GARY et lui-même essaieront de rencontrer Mme la Sous-Préfète en lui apportant la réponse au recours.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE demande des nouvelles de Monsieur Philippe Millasseau, maître d'œuvre de la révision du PLUi.

Monsieur Jean-Marie GARY l'informe qu'il a été déchargé de sa mission. Monsieur le Président complète cette information en explicitant la méthodologie retenue afin que le service puisse terminer ce projet de révision dans les temps.

*20h25 arrivée de Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Mme Béatrice BAUDON et M. Patrick FERRE (MONFLANQUIN). Mme Christine GONZATO ROQUES, absente, a donné pouvoir à Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET.*

Monsieur Jean-Marie GARY développe ensuite la teneur du recours, soldé par un protocole d'accord transactionnel. Il précise que cela fera l'objet d'une modification simplifiée que le service engagera.

Monsieur le Président, propose donc au conseil de délibérer pour approuver ces modifications, autoriser les changements de l'intégralité des documents liés à ces modifications.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE, d'engager la modification des documents du Plan Local d'Urbanisme intercommunal conformément aux éléments présentés dans le cadre du protocole d'accord transactionnel.**

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, d'engager la modification des documents du Plan Local d'Urbanisme intercommunal conformément aux éléments présentés dans le cadre de la réponse au recours gracieux de la Sous-Préfecture.

#### **4. Convention de mutualisation du service ADS avec la commune de Ferrensac (délibération n°2020-65)**

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des communes avait adhéré au service mutualisé de la CCBHAP à part la commune de Ferrensac qui instruisait en interne. La commune souhaite aujourd'hui adhérer au service.

Monsieur Le Président propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec la commune de Ferrensac.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE, d'autoriser M. le Président à signer la convention d'adhésion au service ADS avec la commune de FERRENSAC.

#### **5. Election CAO – Commission MAPA (délibération n°2020-66)**

Monsieur le Président indique que, conformément à l'article L1411-5 II a du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres est composée de la personne habilitée à signer les marchés publics concernés, président de la commission, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour rappel, étaient membres de la CAO :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Françoise LABORDE	Yvon SETZE
Jean-Jacques CAMINADE	Bernard RICCI
Max LEMARCHAND	Auguste FLORIO
Bernard CAMPAS	Olivier GARMOND
Henri MATTANA	Frédéric GERILS

Monsieur le Président propose que les membres de la CAO composent la commission MAPA, commission chargée d'émettre un avis lors des marchés passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président propose au conseil de voter à main levée.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE, de voter à main levée.

Monsieur le Président fait appel aux candidats.

##### **Candidats :**

Titulaires :

- Françoise LABORDE
- Jean Jacques CAMINADE
- Max LEMARCHAND
- Bernard CAMPAS
- Henri MATTANA

Suppléants :

- Patrick LANDAS
- Nathalie FOUNAUD-VEYSSET
- Jean-Paul DESTIEU
- Guy POUUEYMIDANETTE
- Gilbert SERRES.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de définir la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Françoise LABORDE	Patrick LANDAS
Jean Jacques CAMINADE	Nathalie FOUNAUD VEYSSET
Max LEMARCHAND	Jean-Paul DESTIEU
Bernard CAMPAS	Guy POUEYMIDANETTE
Henri MATTANA	Gilbert SERRES

## 6. Election Commission Délégation de Service Public (délibération n°2020-67)

Monsieur le Président indique que, conformément à l'article L1411-5 II a du CGCT, la Commission DSP est composée de la personne habilitée à signer les DSP concernées, président de la commission, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour rappel, étaient membres de la Commission DSP :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
René ORTYL	Frédéric PERLETTI
Jean-Marie GARY	Auguste FLORIO
Françoise LAURIERE	Marie-Claire LAGARDE
Christian DIEUDONNE	Laurent DELPECH
Isabelle LABONNE	Philippe BELVES

Monsieur le Président propose au conseil de voter à main levée.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE, de voter à main levée.

Monsieur le Président fait appel aux candidats.

### Candidats :

Titulaires :

Françoise LAURIERE  
Isabelle LABONNE  
Jean-Pierre TESTUT  
Jean-Paul PAPE  
Nathalie FOUNAUD-VEYSSET

Suppléants :

Frédéric PERLETTI  
Jean-Pierre DAUTA  
Isabelle ANDRAC  
Jocelyne COLLIANDRE  
Carole ROIRE

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de définir la Commission Délégation de Service Public comme suit :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Françoise LAURIERE	Frédéric PERLETTI
Isabelle LABONNE	Jean-Pierre DAUTA
Jean-Pierre TESTUT	Isabelle ANDRAC
Jean-Paul PAPE	Jocelyne COLLIANDRE
Nathalie FOUNAUD-VEYSSET	Carole ROIRE

## 7. Désignation des délégués : Valorizon (délibération n°2020-68)

La CCBHAP doit désigner deux délégués pour la représenter au syndicat Valorizon. Celui-ci est responsable pour notre collectivité de l'ensemble du traitement des déchets :

- Enfouissement des ordures ménagères
- Gestion des encombrants
- Traitement des déchets verts
- Traitement du tri sélectif
- Développement de l'économie circulaire
- ...

Pour rappel, étaient délégués à Valorizon :

<b>Titulaires</b>
Auguste FLORIO
Laurence ROUCHAUD

Monsieur le Président rappelle que les maires des communes accueillant un site d'enfouissement de Valorizon sont membres du bureau de Valorizon.

Il propose donc que Mme le Maire de MONFLANQUIN puisse représenter la CCBHAP ainsi qu'un membre des VP et propose que Monsieur Guillaume MOLIERAC soit membre au vu de sa compétence en tant que vice-président Environnement.

M. le Président fait appel aux candidats. Aucun candidat ne se déclare. La proposition de Monsieur le Président est donc validée.

### **Candidats :**

Nathalie FOUNAUD VEYSSET  
Guillaume MOLIERAC

Avec 59 voix POUR, Madame Nathalie FOUNAUD VEYSSET et Monsieur Guillaume MOLIERAC sont élus délégués pour représenter la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord à Valorizon.

## 8. Délégation du droit de préemption urbain (délibération n°2020-69)

Monsieur le Président présente le DPU et rappelle son fonctionnement. Il rappelle que le mode d'exercice doit être défini. Il propose que le Conseil Communautaire délègue à son président la signature des DIA afin de ne pas alourdir l'ordre du jour des conseils communautaires. Un compte-rendu de cette délégation sera joint à chaque conseil.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de déléguer à Monsieur le Président, au titre des dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT, l'exercice du Droit de préemption urbain.**

## **9. Adoption des Budgets Primitifs 2020 – Budget principal / Budget annexe Déchets / Budget annexe ZA CCBHAP / Budget annexe Service Voirie (délibérations n°2020-70 à 2020-73)**

Un document de travail a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Monsieur le Président revient sur la période sanitaire ayant amené à voter ce budget fin Juillet 2020.

Il propose au conseil communautaire de faire un retour sur la maquette au besoin. Il rappelle qu'un fonctionnement clair est souhaité et que les services sont à disposition pour toutes questions.

Il fait, dans un premier temps, le point sur les emprunts et taux d'endettement, notamment le poids de la dette par habitant en comparaison des données nationales, l'évolution de la fiscalité et des dotations. Il présente ensuite la synthèse du budget et développe les dépenses et recettes compétence par compétence.

Il rappelle que les services intercommunaux sont aussi au service des communes, que ces dernières ne doivent pas hésiter à solliciter leurs compétences et leurs technicités.

A la lecture du budget de la compétence Aire de Santé « 4 Cantons », Monsieur Pierre SICAUD prend la parole, précise que la situation vis-à-vis des subventions pour la MSP de Castillonès est claire, que celles-ci ne seront débloquentes qu'à l'arrivée d'un médecin. La situation devrait donc s'améliorer puisque l'arrivée d'un médecin est envisagée pour le mois de septembre et la candidature d'autres professionnels de santé pour le secteur devrait suivre.

A la lecture du budget voirie, Monsieur Jean-Marie GARY interroge sur la liste du matériel qu'il est prévu de renouveler.

Monsieur Jérôme ROSO, Directeur du service voirie, précise qu'il s'agit de renouveler des camions-bennes qui étaient anciens et pour lesquels on ne trouve plus de pièces pour les réparer.

A la lecture du budget Urbanisme, Monsieur le Président, précise que le service est à disposition des communes pour apporter une aide technique, montage des marchés...

Concernant la compétence économie, il précise que cette compétence va faire l'objet d'un développement, notamment pour l'attractivité du territoire et l'arrivée de nouveaux habitants.

Pour la compétence TEPOS, Monsieur Glenn VIOLLET fait le point sur la troisième année de cette programmation. Il rappelle que les objectifs ont été largement dépassés. Grâce à la réalisation des objectifs, la Région propose donc à la CCBHAP de poursuivre sur une seconde programmation avec l'objectif d'aller plus loin sur la filière bois-énergie, sur le solaire.

Concernant la compétence tourisme, Monsieur le Président précise que les recettes escomptées de la taxe de séjour sont revues à la baisse et laisse la parole à Monsieur Charles BAZILLAIS, directeur de l'OT qui rappelle les caractéristiques de l'association, le réseau de partenaires et les atouts du territoire. Il fait un point sur la saison actuelle, précise qu'aucun acteur n'est à l'heure actuelle alarmiste sur cette saison particulière.

Monsieur le Président passe ensuite au budget Environnement.

Madame Maryse AUROUX, directrice du service environnement, revient sur la première année de facturation et notamment la mise à jour constante du fichier. Elle précise que le Trésor Public commence les relances de paiements pour le premier semestre 2020 alors que le service travaille aujourd'hui à la facturation du second semestre qui arrivera à la mi-août. Elle se félicite de l'efficacité gagnée par les services et leurs articulations lors de cette seconde facturation.

Monsieur le Président précise ensuite qu'avec Monsieur Guillaume MOLIERAC, ils vont rencontrer le prestataire de service VEOLIA Propreté pour faire évoluer les collectes et les rendre plus efficaces. Il précise également qu'un nettoyage va être effectué le week-end sur les points d'apports pour que ce mois d'août se passe le mieux possible. Concernant les incivilités, un projet doit être travaillé au plus vite. L'objectif est de devenir exemplaire aux yeux des autres communautés de communes. Il précise également



que maintenant que le service maîtrise la facturation et la mise à jour des logiciels, la sensibilisation et la pédagogie vont être au cœur de l'activité du service.

Monsieur le Président, accompagné de Madame Maryse AUROUX, précise qu'il est nécessaire d'être vigilant aux comportements déviants, notamment l'apport d'ordures ménagères dans les colonnes de tri. Il précise également qu'il y a une baisse significative des tonnages qui est de l'ordre de 50%.

Madame Maryse AUROUX précise également que le passage de la TEOM à la RI est un long processus, qu'il est en cours et qu'elle est optimiste.

Madame Carole ROIRE rappelle, au vu du constat de la défaillance des collectes, que la mise en place de ce marché avait été faite au vu du travail colossal à effectuer pour la mise en place de la RI. Le marché de VEOLIA prenant fin en 2021, reprendre la collecte en régie pourrait être à nouveau à évaluer.

Monsieur le Président précise que c'est vers cette réflexion que la collectivité souhaiterait s'engager.

Monsieur Guillaume MOLIERAC, pour compléter, précise que la reprise en régie, si nous en avons les moyens, permettra d'augmenter la réactivité des équipes tout en s'intégrant dans un contexte d'évolution technologique rapide. Il présente le concept de la « Smart City », ville intelligente et ses avantages notamment dans le cadre de la gestion et de la collecte des déchets, les bacs pucés, la compression des déchets, etc...

Monsieur le Président présente ensuite les données concernant le personnel, nombre d'agents, pyramide des âges...

Madame Cathy ROSIER, DRH, précise que la baisse du nombre d'ETP de 2020 par rapport à 2019, s'explique en lien avec le nombre d'actifs et des arrêts assez longs.

Monsieur le Président précise ensuite qu'un constat sur la situation du personnel sera réalisé : titulaire, non-titulaire, en contrat ...

Monsieur le Président propose ensuite à l'ensemble des agents de se présenter.

Chaque agent se présente ainsi que son service et ses fonctions.

Monsieur le Président interroge la salle concernant le budget. Il rappelle aux conseillers communautaires qu'il reste à leur disposition après le conseil communautaire pour répondre à toutes les interrogations. Il précise que le prochain conseil communautaire aura lieu le 10 Septembre.

Madame COLLIANDRE interroge le Président sur la possibilité de positionner le conseil communautaire à 20h30.

Monsieur Le Président interroge l'assemblée qui se positionne pour 20h30.

Monsieur Jean-Pierre TESTUT précise qu'il souhaiterait que l'engagement sur l'heure de fin pris par l'ancienne mandature soit respecté.

Monsieur le Président affirme que cela sera fait dans la mesure du possible.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE, de valider la proposition de Budget Prévisionnel 2020 avec un équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 11 020 928 € et de la section d'investissement à hauteur de 4 031 776 €.**

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE de valider la proposition de Budget Prévisionnel Annexe Déchets 2020 avec un équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 2 255 018 € et de la section d'investissement à hauteur de 427 176 €.**

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de valider la proposition de Budget Prévisionnel Annexe Zones d'Activités 2020 avec un équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 658 138 € et de la section d'investissement à hauteur de 370 400 €.**

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE de valider la proposition de Budget Prévisionnel Annexe Voirie 2020 avec un équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 29 000 € et de la section d'investissement à hauteur de 178 500 €.**

## **10. Versements divers (délibération n°2020-74)**

Conformément aux crédits ouverts dans le budget, Monsieur le Président propose les versements suivants à diverses structures :

- Subvention (article 6574 – fct 812) : Ligue contre le cancer 1 600 €
- Adhésion (article 6574 – fct 020) :
  - o Mission Locale du Villeneuveois 11 738 €
  - o Santé 4 200 €
- Soutien aux garderies communales (article 657341 – fct 020) :
  - o Syndicat scolaire Monségur/Lacaussade/St Aubin 3 800 €
  - o Commune de Boudy de Beauregard 3 800 €
  - o Commune de Gavaudun 3 800 €
- Soutien aux coopératives scolaires (article 6574 – fct 020) :
  - o Coopérative scolaire de Cancon 7 classes 1 260 €
  - o Coopérative scolaire de Castelnaud de Gr. 2 classes 360 €
  - o Coopérative scolaire de Monbahus 3 classes 540 €
  - o Coopérative scolaire de Boudy de B. 3 classes 540 €
  - o Coopérative scolaire de Castillonnès - maternelle 4 classes 720 €
  - o Coopérative scolaire de Castillonnès – primaire 6 classes 1 080 €
  - o Coopérative scolaire de Lougratte 2 classes 360 €
  - o Coopérative scolaire de Montagnac sur Lède 1 classe 180 €
  - o Coopérative scolaire de La Sauvetat/Savignac 4 classes 720 €
  - o Coopérative scolaire de Gavaudun 2 classes 360 €
  - o Coopérative scolaire de Monségur 1 classe 180 €
  - o Coopérative scolaire de Paulhiac 1 classe 180 €
  - o Coopérative scolaire de Salles 1 classe 180 €
  - o Coopérative scolaire de Monflanquin - maternelle 3 classes 540 €
  - o Coopérative scolaire de Monflanquin - primaire 5 classes 900 €
  - o Coopérative scolaire de Lacaussade 1 classe 180 €
  - o Coopérative scolaire de Saint Aubin 2 classes 360 €
  - o Coopérative scolaire de Villeréal - maternelle 3 classes 540 €
  - o USEP – Ecole primaire de Villeréal 4 classes 720 €
  - o Coopérative scolaire de Saint Vivien 1 classe 180 €
  - o Coopérative scolaire de Born 1 classe 180 €
  - o Coopérative scolaire de Montaut 1 classe 180 €
- Subvention aux Amicales des Sapeurs-Pompiers Volontaires (article 6574 – fct 020) :
  - o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cancon – 27 actifs 6 480 €
  - o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Castillonnès – 17 actifs 4 080 €
  - o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Monflanquin – 28 actifs 6 720 €
  - o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villeréal – 25 actifs 6 000 €

Monsieur le Président précise qu'il se félicite de la progression du nombre de volontaires dans les casernes.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE de verser les différentes subventions comme présentées.**

## 11. Ouverture de poste « espaces-verts » (délibération n°2020-75)

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de l'entretien des Zones d'Activités, des stades, des installations enfance-jeunesse mais également des Points d'Apports Volontaires.

Monsieur Jérôme ROSO liste l'ensemble des structures à entretenir. Il précise également que l'entretien de certaines structures était réalisé par des entreprises extérieures, le reste était fait à temps perdu ce qui pose tout de même des problèmes. Il précise avoir fait une estimation de l'entretien de toutes les structures par un prestataire privé ce qui porterait le coût à environ 76 000 € alors qu'un agent en poste pourrait réaliser ces prestations. Bien évidemment, un investissement pour du matériel adéquat serait nécessaire à hauteur de 60 000 € avec un amortissement sur 5 ans.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit aujourd'hui de délibérer sur l'ouverture de poste.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE, d'ouvrir un poste « espaces-verts ».**

## 12. Gestion des ressources humaines (délibérations n°2020-79 à 2020-83)

Madame Cathy ROSIER présente ce point.

La communauté de communes met à disposition Nicole IMBERT à la commune de Lougratte pour 31 heures hebdomadaire et Jessica DEBEZIS à la commune de Monflanquin avec horaires selon nécessité.

Afin de régulariser ces mises à disposition, M. le Président demande au conseil l'autorisation de signer ces deux conventions.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour que M. le Président puisse signer les conventions.

**Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la MAD et autorise M. le Président à signer les deux conventions.**

Afin de pouvoir gérer de façon réactive les différents services, nous proposons une délibération de principe qui autorise le président à signer les contrats suivants :

- Accroissement temporaire d'activité 3 1°
- Accroissement saisonnier d'activité 3 2°
- Remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponible 3-1°
- Vacance temporaire d'un emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire 3-2°
- Absence cadre d'emplois 3-3 1°
- Nature des fonctions et besoins du service 3-3 2°
- Emplois des communes de moins de 1000 habitants 3-3 3°
- Emplois à temps non complet inférieur à 17h30 3-3 4°

Madame Cathy ROSIER précise que cette délibération permet d'être réactif lors de remplacement urgent, de la gestion de personnel au jour le jour.

De la même manière, Monsieur le Président propose une délibération sur la possibilité de signer les contrats d'apprentissage.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE, d'autoriser M. le Président à signer les contrats listés ci-dessous :**

- Accroissement temporaire d'activité 3 1°
- Accroissement saisonnier d'activité 3 2°
- Remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponible 3-1°
- Vacance temporaire d'un emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire 3-2°
- Absence cadre d'emplois 3-3 1°
- Nature des fonctions et besoins du service 3-3 2°
- Emplois des communes de moins de 1000 habitants 3-3 3°
- Emplois à temps non complet inférieur à 17h30 3-3 4°

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE d'autoriser M. le Président à signer des contrats d'apprentissage.**

### **13. Renouveaulement du contrat avec Etablissement et Service d'aide par le travail (ESAT) (délibération n°2020-76)**

Monsieur Matthieu ALBINET rappelle toutes les structures fournies par l'ESAT.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE de renouveler le contrat avec l'ESAT du 01/09/2020 au 31/08/2021.**

### **14. Mise en concurrence « bâtiment photovoltaïques de Villeréal » (délibération n°2020-77)**

Monsieur le Président précise le cadre de cet appel à concurrence.

Madame ROIRE demande une précision sur le fait qu'il s'agit bien de la construction d'un bâtiment qui est mis à disposition par bail emphytéotique et pour quelle durée.

Monsieur Glenn VIOLLET précise qu'il s'agit d'un bail de 20 ans.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET interroge Monsieur le Président sur la conduite d'un même projet à Monflanquin.

Monsieur Glenn VIOLLET rappelle qu'au vu de la situation visible depuis le Cap del Pech, une étude paysagère globale sur toutes les entrées de ville, peut-être en partenariat avec la commune de Villeréal, doit être menée avant de mettre en route ce projet.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE d'autoriser M. le Président à publier un appel à manifestation d'intérêt concurrente préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.**

### **15. Vente de terrains zone d'activités « Piquemil » (délibération n°2020-78)**

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de la vente de deux parcelles situées dans la zone d'activité de Piquemil pour le compte du garage automobile « Authentic Garage » visible depuis la départementale lorsque l'on arrive de Cancon et que pour ce faire il doit avoir l'autorisation du conseil afin de pouvoir signer l'intégralité des documents se référant à cette vente.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette vente.**

### **16. Questions diverses**

Monsieur le Président ajoute la question des représentants du collège des élus au Comité Technique.

Madame Cathy Rosier rappelle les membres présents lors de la dernière mandature.

Monsieur le Président ajoute que concernant la gestion des ressources humaines, il ne souhaite pas être seul et a donc demandé à Madame Elisabeth PICHARD de l'accompagner dans cette gestion.

#### **Comité Technique**

##### **TITULAIRES**

Auguste FLORIO

Elisabeth PICHARD

Brigitte PAYERAS

Serge LESCOUBE

## **SUPPLEANTS**

Françoise LAURIERE

Jean-Marie GARY

Nathalie FOUNAUD VEYSSET

Patrick FERRE

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE d'élire les membres proposés pour représenter le collège des élus au Comité Technique.**

Monsieur Charles BAZILLAIS intervient en présentant l'ensemble des documents remis aux 43 communes lors de la réunion.

Il précise, enfin, que les élus sont invités à se présenter pour constituer le trombinoscope.

Fin de la séance à 22h36.

La secrétaire de séance,

Agnès COUDERC.

Le Président,

Auguste FLORIO.